

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1654

Artikel: Fusions, rachats, participations et Cie
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fusions, rachats, participations et Cie

Le carrousel des fusions et acquisitions s'est remis à tourner, en Suisse comme ailleurs. La faute aux taux d'intérêt bas, aux liquidités disponibles dans nombre de sociétés, à la sous-évaluation de quelques autres. Le tout sur fond de globalisation des marchés et de conjoncture languissante.

Y aura-t-il mariage ? Avec quel contrat, quelle dot, quels espoirs d'acquêts ? Les journaux et pages économiques tiennent leurs feuillets de l'été : une série de fiançailles mouvementées entre sociétés dont les « parents », dirigeants et actionnaires, vantent et se disputent les atouts respectifs, avant de consentir le cas échéant à une fusion, voire à une reprise pure et simple du capital - et du travail.

La liste des candidates - involontaires - à l'union comprend ces jours deux noms principalement : la saint-galloise Leica Geosystems, spécialisée dans les techniques de mesure, est convoitée par le groupe suédois Hexagon, tandis que la fribourgeoise Saia-Burgess, productrice de composants électroniques, fait face à une attaque en règle des Japonais de Sumida. Ces derniers semblent avoir de meilleures chances d'arriver à leurs fins, à l'instar d'autres entrepreneurs qui ont déjà fait leurs achats en Suisse cette année : le japonais Oji Paper pour Ilford Imaging, l'autrichienne Victory pour Unaxis (ex-Bührle), l'américaine Honeywell pour Zellweger Analytics, l'allemande Lufthansa pour Swiss, etc. Prochaine reprise annoncée : celle de Saurer, entre-

prise active dans les machines textiles et les systèmes de transmission automobile, pour laquelle la vorace Victory aurait déjà marqué son intérêt.

Les mariages d'entreprises se font aussi à l'initiative de groupes suisses : ces derniers mois, Novartis a racheté coup sur coup quatre sociétés, fabricant des médicaments génériques, domiciliées au Canada, au Danemark et en Allemagne. Autres grosses opérations, à plusieurs milliards chacune, menées depuis la Suisse : la reprise par le groupe cimentier Holcim de deux grandes sociétés produisant des matériaux, indienne et anglo-américaine.

Le carrousel des fusions et acquisitions est donc relancé. Il tourne périodiquement à haute vitesse : les dernières grandes années furent en Suisse 1989-1990, juste avant le fort ralentissement des années nonante et l'année-record 2000, avec 378 fusions et prises de participation. L'an dernier, le nombre d'opérations remontait soudainement à 370, signalant la forte accélération du rythme des restructurations, qui semble devoir se maintenir.

continue en page 2

Sommaire

La deuxième génération des plantes transgéniques se développe dans l'intérêt des consommateurs.
page 2
Avantages et limites de la cooptation.
page 3
Des citoyens veulent réécrire la constitution genevoise.
page 4
L'orthographe au fil des temps.
page 5
Le dernier épisode du feuilleton de Anne Rivier.
page 6
La marche devient récit.
page 7
Hommage à Harald Szeemann, penseur sauvage.
page 8

Croissance

La conjoncture économique exige que syndicats et patronat se concertent sur les mesures indispensables au financement du travail, qui ne s'arrête plus au seuil du bureau ou de l'usine.

Edito page 3

Pas de chèque en blanc

Les plantes transgéniques de la deuxième génération semblent répondre mieux aux intérêts des consommateurs. Mais la vigilance reste de mise.

Des épidémies nouvelles apparaissent, d'anciennes ne sont pas vaincues. La production de nouveaux vaccins reste un défi crucial de santé publique. Quand une tomate transgénique produit une portion tronquée de la protéine S1 du virus à l'origine du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), quand une patate transgénique exprime l'antigène de surface de l'hépatite B, ce sont sans doute de bonnes nouvelles qui nourrissent l'espoir de produire des vaccins bon marché à prendre par voie orale (en évitant de cuire la patate). Le riz doré - une variété transgénique contenant le gène de la provitamine A - ou le colza transgénique enrichi en acide gras «bons» pour le système cardiovasculaire, voilà également de quoi soulager un jour les affamés et les obèses de notre planète. Les plantes recombinantes de la première génération étaient construites dans l'intérêt des firmes productrices, la même firme étant propriétaire de l'herbicide et de la plante qui lui résiste. Les plantes de la deuxième génération, mentionnées plus haut, sont plus clairement façonnées dans l'intérêt du consommateur. Mais cet intérêt exige, outre l'inno-

cuité du produit, des conditions d'accès et de fabrication loin d'être garanties aujourd'hui. Par exemple, la propriété intellectuelle n'est pas encore clairement réglée, l'interdiction des brevets «étendus», ainsi que des brevets sur les variétés de plantes non plus. En outre, le maintien du «privilège de l'agriculteur» d'utiliser ses semences, le droit d'adapter les brevets aux situations nationales, sur une base minimale de l'OMC, tout cela doit encore être garanti. En Suisse, la révision du droit des brevets va actuellement dans le bon sens.

Cependant, l'esprit critique reste de mise. Les grandes études sur le comportement en plein champ des plantes transgéniques, effectuées en Allemagne, en Angleterre, en Nouvelle-Zélande, concluent toutes que le comportement de dissémination, d'interaction, avec le sol et avec les insectes, des plantes transgéniques varie, non seulement espèce par espèce, mais variété par variété. Ces différences sont explicables non seulement par la variété elle-même, mais aussi par le comportement de l'agriculteur et les conditions météo, notamment. Aucune étude n'a démontré de manière concluante des effets néfastes des plantes transgéniques

sur la santé humaine. En même temps, au vu de la promiscuité sexuelle des plantes, et de la négligence des humains, une dissémination des plantes transgéniques hors des champs désignés est très probable.

La génération des plantes transgéniques en laboratoire reste ardue. L'endroit d'insertion du gène étranger est aléatoire et son comportement ne peut être prédit avec certitude. Avec la multiplication d'aliments transgéniques à vertus médicinales, la question de la dissémination deviendra peut-être encore plus cruciale pour éviter d'ingérer constamment des aliments thérapeutiques et d'entrer en surmédicalisation chronique.

Au vu des connaissances actuelles, la décision d'autoriser une plantation doit être prise au cas par cas et le moratoire proposé en Suisse n'est pas la réponse adéquate. En revanche, si la question n'est pas celle des dangers des plantes transgéniques, mais du choix de la niche «bio» pour l'agriculture suisse, alors nous savons que, selon les normes de l'Union européenne, la coexistence des deux agricultures est possible, mais qu'elle ne l'est pas selon les normes de l'agriculture biologique. *ge*

Suite de la première page

Fusions, rachats, participations et Cie

Il y a une quinzaine d'années, toutes les sociétés importantes inscraient dans leur organigramme une division «Mergers & Acquisitions», fusions et achats, depuis longtemps supprimée. Aujourd'hui, les sociétés en mal d'épousailles confient la chasse aux partenaires à des avocats et consultants spécialisés, à même de fournir un service complet, à commencer par le repérage des sociétés présentant un profil intéressant: valeur intrinsèque supérieure à la capitalisation boursière,

actionnariat facilement attachable parce que suffisamment dispersé ou au contraire très concentré, activités concurrentes ou complémentaires de celles du repreneur potentiel. Ce dernier délègue aussi les démarches d'approche, et même les négociations, qu'il se contente de finaliser.

En revanche, les «marieurs» en question refusent généralement de prêter ouvertement la main à des manœuvres du type OPA hostile. Ils n'aiment pas cette manière de s'en prendre,

par une offre publique d'achat agressive, à une société qui devra jouer «l'épouse soumise». De fait, ils se privent d'affaires de plus en plus nombreuses, tant s'accroît la tentation pour certains groupes et investisseurs de jouer les raiders et de faire banco. Stratégie risquée, nécessitant davantage de finesse et de réflexion qu'il y paraît; ainsi s'explique le taux relativement élevé des OPA hostiles et les bonnes chances qu'ont les sociétés-cibles d'y échapper.

Pacifiques sinon tranquilles, les fusions, rachats et collaborations entre sociétés vont se multiplier, à l'échelle internationale essentielle, tant que les circonstances y resteront favorables: une reprise des bénéfices d'exploitation non réinvestis pour cause de prévisions peu stimulantes, des liquidités disponibles, à défaut des taux d'intérêt assez bas pour faciliter le financement d'opérations coûteuses. Ainsi le veut la globalisation des marchés et des terrains de jeux des leaders de l'économie mondiale. *yj*